



CGOS

Assemblée Générale du 14 juin 2018

Union
syndicale
Solidaires

Maintien des prestations maladie et départ à la retraite Augmentation de la prestation études-éducation-formation

La suppression de la prestation départ à la retraite, annoncée au 1^{er} janvier 2019 par la DGOS (Direction Générale de l'Offre de Soins), a été très mal perçue et vécue comme un véritable affront par un personnel hospitalier à bout de souffle, qui a spontanément initié et signé une pétition pour le maintien de cette prestation ainsi que la prestation maladie.

Toutes les équipes **SUD Santé Sociaux** l'ont fait circuler et nos représentants qui siègent au conseil supérieur de la Fonction Publique Hospitalière remettront les milliers de signatures au ministère, **qui en a déjà pris connaissance dans les plus brefs délais.**

SUD Santé Sociaux a signé et soumis au vote de l'assemblée générale, à l'instar de toutes les organisations syndicales, une motion pour le maintien du versement des prestations maladie et le départ à la retraite par le CGOS.

Les organisations syndicales refusent toute tentative d'affaiblissement du CGOS et veulent la garantie du maintien du taux de cotisation des établissements à hauteur de 1,5% de la masse salariale. VOTE : 68 pour (CGT, FO, SUD, UNSA, CFDT) et 66 non-participation au vote (FHF, représentants des directeurs)

Ces réactions ont permis le **gel des mesures annoncées par la DGOS** (suite au rapport de la cour des comptes) en avril.

La partie n'est pas gagnée pour autant.

Le ministère compte faire **200 millions d'euros d'économies sur l'ONDAM** (Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie) en sortant du CGOS la maladie et la retraite et Monsieur ALBERTONE (bras droit de Mme COUREGES au ministère) présent à l'assemblée générale ne nous a pas rassuré par son discours.

« L'état veut redéfinir l'action sociale des hospitaliers. Ce sera un épisode difficile, pas agréable à gérer. Les transitions se feront de manière progressive en veillant à l'aspect juridique. Nous avons des responsabilités

mutuelles et devront faire preuve de lucidité, engagement et responsabilité... » **Cela veut tout dire...**

Comment imaginer et revendiquer, après un tel discours, la mise en place d'une protection sociale complémentaire de haut niveau avec participation de l'employeur ? Sans moyens, quelle participation peut-on espérer ?

SUD Santé Sociaux continue à revendiquer une prise en charge de la protection sociale à 100% par la Sécurité Sociale.

Pour SUD Santé Sociaux, la prestation maladie du CGOS est un pis-aller, mais sa suppression recommandée par la cour des comptes et validée par Edouard PHILIPPE **est un scandale !**

Une bonne nouvelle toutefois ! **Augmentation de la prestation études-éducation-formation** versée fin aout 2018.

Le budget du CGOS dégageant un disponible de 3 millions d'euros, il a été décidé à l'unanimité, lors du Conseil d'Administration qui a suivi l'assemblée générale, d'augmenter **de 3%** cette prestation.

Suite aux récentes déclarations de Monsieur MACRON, de Monsieur DARMANIN et de Madame BUZYN concernant les dépenses d'aides sociales dans notre pays, SUD Santé Sociaux est plus que jamais vigilant aux annonces-surprises de cet été !

STOPPONS LA CASSE DE L'ACTION SOCIALE ! ELLE EST ABSOLUMENT NECESSAIRE AUX HOSPITALIERS-ERES CASSE-ES PAR LE TRAVAIL !





**TOUCHE
PAS
A MON
CGOS**